



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°62

Réunion du : **mardi 28 mai 2024**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024

RAPPEL

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

COUPE DE FRANCE 2024/2025

2^{ème} Tour : dimanche 09 juin 2024

28164117 HERBLAY ES 1 / OP XV 1 du 09/06/2024

Demande de l'ES HERBLAY pour jouer à 12h30, sur le stade Beauregards 2 à HERBLAY SUR SEINE.

Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

28164061 PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT / NOISY LE SEC B. 93 du 09/06/2024

Demande de report au 16 juin 2024 à 15h00 de NOISY LE SEC B. 93, en raison de la qualification de l'équipe à la Finale Départementale Seniors du District 93 le 09 juin 2024.
Accord de la Commission.

28164060 GOURNAY FC 1 / VITRY ES 1 du 09/06/2024

Demande de report au 16 juin 2024 à 15h00 de GOURNAY FC, en raison de l'organisation d'un tournoi le 09 juin 2024, avec accord de l'ES VITRY.
Accord de la Commission.

28159884 BALLANCOURT FC 1 / VIROFLAY USM 1 du 09/06/2024

Demande de report à une autre date du FC BALLANCOURT en raison de la qualification de l'équipe à la Finale Départementale Seniors du District 91 le 09 juin 2024.

La Commission fixe cette rencontre le 16 juin 2024.

28164100 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / MACCABI PARIS 12^{ème} 1 du 09/06/2024

Demande de l'AS MONTIGNY LE BRETONNEUX pour jouer le match le mercredi 05 juin 2024 à 20h30 de l'AS MONTIGNY LE BRETONNEUX, en raison de l'organisation sur les installations des finales départementales des Coupes Foot à 11 par le District des Yvelines.

Refus de MACCABI PARIS 12^{ème} indiquant ne pouvoir se déplacer si tardivement en semaine et proposant l'inversion du match.

La Commission fixe cette rencontre le 16 juin 2024 ou inverse la rencontre.

28159873 GROSLAY FC 1 / DRANCY FC 1 du 09/06/2024

Demande de report au 16/06/2024 de GROSLAY FC, en raison de l'organisation d'un tournoi de jeunes sur les installations à cette date.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de DRANCY F.C., à défaut cette rencontre sera inversée sur le terrain de DRANCY FC.

Elle demande à GROSLAY FC de fournir un terrain de repli classé afin de permettre le bon déroulement de la rencontre, au plus tard le 07/06/2024 à 12h00 ; à défaut cette rencontre sera inversée sur le terrain de DRANCY FC.

28164137 COMBS LA VILLE CA 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 09/06/2024**Rappel.**

Courriel de COMBS LA VILLE demandant le report au 16/06/2024 (motif : terrain indisponible).

La Commission demande le document officiel d'indisponibilité et précise qu'en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, le règlement de cette épreuve prévoit l'inversion de la rencontre.

28164144 – VALENTON FOOT. AC. / AULNAY CSL du 09/06/2024**Rappel**

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.T.I.S. du 06/06/2023 concernant le stade AUGUSTE DELAUNE qui n'est pas classé

Elle demande à VALENTON FOOT de fournir un terrain de repli classé afin de permettre le bon déroulement de la rencontre, au plus tard le 07/06/2024 à 12h00 ; à défaut cette rencontre sera inversée sur le terrain du CSL AULNAY.

SENIORS – CHAMPIONNAT**25922334 MONTREUIL FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 02/06/2024 (R2/A)**

Demande du FC MONTREUIL pour jouer à 15h30, avec accord de CRETEIL LUSITANOS US.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. ; étant précisé que cette rencontre a un enjeu sportif pour la montée en division supérieure.

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25922706 FC 93 BOBIGNY BG 2 / CHAMPIGNY 94 FC 1 du 02/06/2024 (R2/C)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du FC 93 BOBIGNY BG pour jouer à 15h30.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CHAMPIGNY 94 FC, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que ce match n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division).

25923430 MAISONS ALFORT FC 1 MORANGIS CHILLY FC 2 du 02/06/2024 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du FC MAISONS ALFORT pour jouer à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MORANGIS CHILLY FC, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que ce match n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division).

25922707 AUBERVILLIERS FCM 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 02/06/2024 (R2/C)

Rappel.

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 2 d'AUBERVILLIERS FCM, à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

U20 – CHAMPIONNAT

○ **R1**

25883772 – SARCELLES AAS / BRETIGNY FCS du 26/05/2024 (R1)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de BRETIGNY FCS – 1er forfait dans les 3 dernières journées.

25883770 – US TORCY PVM / ST MAUR LUSITANOS du 26/05/2024 (R1)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de l'US TORCY PVM – 1er forfait dans les 3 dernières journées.

25883777 – RED STAR FC / POISSY FC du 02/06/2024 (R1)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RED STAR FC pour jouer la rencontre à 15h.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant, que cette rencontre possède un enjeu sportif (descente en division inférieure),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable et demande à RED STAR FC de lui communiquer une installation pour permettre le bon déroulement de la rencontre.

○ **R2**

25884437 VITRY 94 .2 CA 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 02/06/2024 (R2/B)

Demande de VITRY 94.2 CA pour jouer à 11h30.

Accord de BLANC MESNIL SFB.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SFB à parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h.

25884434 ST OUEN L'AUMONE AS 1 / TRAPPES ES 1 du 02/06/2024 (R2/B)

Demande de ST OUEN L'AUMONE AS pour jouer à 17h00, avec accord de TRAPPES ES.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

25884438 – NEUILLY SUR MARNE SFC / COURBEVOIE SPORTS du 02/06/2024 (R2/B)

Demande de NEUILLY SUR MARNE SFC pour avancer la rencontre à 12h. Accord du club adverse.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

○ **R3**

25884725 – AULNAY FC / GAGNY FC du 26/05/2024 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre et enregistre le forfait non avisé de GAGNY FC – 1er forfait dans les 3 dernières journées.

25943223 – MELUN FC / BOIS LE ROI FC du 26/05/2024 (R3/C)

La Commission prend connaissance du courriel de BOIS LE ROI FC et enregistre le forfait avisé de cette équipe – dans les 3 dernières journées.

25884993 – VILLENEUVE LA GARENNE / ST LEU 95 FC du 26/05/2024 (R3/D)

La Commission prend connaissance du courriel de ST LEU 95 FC et enregistre le forfait avisé de cette équipe – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

25884994 – LFCM / CERGY PONTOISE FC du 26/05/2024 (R3/E)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de CERGY PONTOISE FC – 1er forfait dans les 3 dernières journées.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission.

25885089 ROMAINVILLE CA 1 / SEIZIEME ES 1 du 02/06/2024 (R3/E)

La Commission prend connaissance de la demande d'inversion de ROMAINVILLE CA ainsi que de l'arrêté de fermeture des installations. Accord du club adverse.

Considérant que cette rencontre ne présente pas d'enjeu sportif (montée/descente), la Commission donne son accord à titre exceptionnel. Cette rencontre aura lieu à 15h (accord des deux clubs).

[Accord de la Commission, à titre exceptionnel.](#)

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC (R3/E)

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.D. du 15/05/2024 infligeant une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES pour l'équipe U20 de PUISEUX LOUVRES à compter du 1^{er} juillet 2024. Le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de PUISEUX EN FRANCE et LOUVRES. Cette sanction sera à purger sur la saison 2024/2025.

25885085 COLOMBIENNE FOOT ES / PUISEUX LOUVRES du 26/05/2024 (R3/E)

La Commission prend connaissance de la FMI ainsi que du courriel hors délai de M. FAKIH-TOUZANI, dirigeant de PUISEUX LOUVRES FC,

Considérant le courriel n'a pas été envoyé par la boîte mail officielle du club et hors délai, la Commission enregistre le forfait non avisé de PUISEUX LOUVRES FC – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

25885175 – GENTILLY AC / VILLENEUVE ABLON US du 26/05/2024 (R3/F)

La Commission prend connaissance du courriel de VILLENEUVE ABLON US et enregistre le forfait avisé de cette équipe – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

U20 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1ER RAPPEL :

25943351 – VILLEMOMBLE SPORTS / TREMBLAY FC du 26/05/2024 (R2/A)

U18 – CHAMPIONNAT**25908157 PARIS ST GERMAIN FC 2 / MELUN FC 1 du 02/06/2024 (R2/B)**

Demande du FC PARIS ST GERMAIN pour jouer à 12h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h.

25910133 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 du 02/06/2024 (R3/A)

Proposition pour recevoir ce match de BOULOGNE BILLANCOURT AC, en raison de la suspension de terrain de l'équipe U18 de FONTENAY SOUS BOIS US.

La Commission ne peut donner son accord à cette demande, le terrain de repli devant être neutre pour les 2 équipes.

Courriel de l'US FONTENAY SOUS BOIS et du Parc de Choisy indiquant le terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre à 13h00, sur le terrain synthétique du Parc de CHOISY et demande la confirmation du numéro de terrain.

25911076 SURESNES JS 1 / ULIS CO 1 du 02/06/2024 (R3/B)

Demande de JS SURESNES pour jouer à 12h30.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des ULIS CO, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé qu'il s'agit d'un changement horaire consistant à avancer l'horaire du match par rapport à l'horaire officiel.

25913415 AUBERVILLIERS C. 1 / FC 93 BOBIGNY BG 2 du 02/06/2024 (R3/C)

Demande d'AUBERVILLIERS C. pour jouer à 11h00, sur le stade Auguste Delaune à AUBERVILLIERS, avec accord du FC 93 BOBIGNY BG.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission.

25913548 VILLETANEUSE CS 1 / MACCABI PARIS 12^{ème} 1 du 02/06/2024 (R3/D)

Demande du CS VILLETANEUSE pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MACCABI PARIS, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MACCABI PARIS, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h.

25908028 LINAS MONTHLERY ESA 1 / AULNAY CSL 1 du 02/06/2024 (R2/A)

Courriel de LINAS MONTHLERY ESA pour jouer à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du CSL AULNAY, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

25910137 BAGNEUX COM 1 / BRETIGNY FCS 2 du 02/06/2024 (R3/A)

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de BAGNEUX COM, à compter du 27 Mai 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de BAGNEUX.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 :

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions ou relégations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du CSL AULNAY, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h.

U17 - CHAMPIONNAT**25903858 LINAS MONTHLERY ESA / VAL YERRES CROSNE du 26/05/2024 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, la Commission

Absence de l'équipe de VAL YERRES CROSNE à l'heure du coup d'envoi.

enregistre le forfait non avisé de VAL YERRES CROSNE cette équipe – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

25901663 MONTRouGE FC 92 2 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 02/06/2024 (R1)

Demande de MONTRouGE FC 92 pour jouer à 15h00, sur le stade Jean Lezer à MONTRouGE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du PARIS ST GERMAIN FC, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions et relégations,

Par ces motifs,

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du PARIS ST GERMAIN FC, devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h.

25901660 JOINVILLE RC 1 / VERSAILLES FC 2 du 02/06/2024 (R1)

Demande de JOINVILLE RC pour jouer à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VERSAILLES FC 78, à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h ; étant précisé que l'enjeu sportif (maintien en R1) de cette rencontre concerne uniquement les 2 équipes opposées (JOINVILLE RC et VERSAILLES FC 78).

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur les relégations,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25904654 BOULOGNE BILLANCOURT AC 2 / SALESIIENNE DE PARIS 1 du 02/06/2024 (R2/G)

Demande de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT pour jouer à 15h00, sur le stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT, avec accord de LA SALESIIENNE DE PARIS.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur l'accession en division supérieure,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25904563 US TORCY PVM 2 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 02/06/2024 (R2/F)

Demande de l'US TORCY PVM US pour jouer à 15h00, sur le complexe sportif du Fremoy 1 à TORCY, avec accord de MEAUX ACADEMY.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions et les relégations,

Par ces motifs,

Accord de la Commission.

25903867 VAL YERRES CROSNE 1 / ARPAJONNAIS 1 du 02/06/2024 (R2/B)

Demande de VAL YERRES CROSNE pour jouer à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ARPAJONNAIS à devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

-

25904280 SAINT BRICE FC 1 / NEUILLY O. 1 du 02/06/2024 (R2/D)

Demande de SAINT BRICE FC pour jouer à 15h00 avec accord de NEUILLY OL.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur les accessions et/ou relégations,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25904028 CRETEIL LUSITANOS US 1 / ATLETICO BAGNOLET 1 du 02/06/2024 (R2/C)

Courriel de l'US CRETEIL LUSITANOS pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ATLETICO BAGNOLET à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur les accessions et/ou relégations,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25904282 EPINAY ACADEMIE 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 02/06/2024 (R2/D)

La Commission,

Demande d'EPINAY ACADEMIE pour jouer à 15h00, avec accord de SAINT OUEN L'AUMONE AS

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur l'accession,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25904559 BUSSY ST GEORGES FC 1 / COLLEGIEN AS 1 du 02/06/2024 (R2/F)

Demande de BUSSY ST GEORGES FC pour jouer à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'AS COLLEGIEN à transmettre au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'AS COLLEGIEN devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

U16 – CHAMPIONNAT**25893972 US TORCY PVM US 2 / RC ARGENTEUIL 1 du 02/06/2024 (R1)**

Demande de l'US TORCY PVM US pour jouer à 15h00, sur le complexe sportif du Fremoy 2 à TORCY, avec accord du RC ARGENTEUIL.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division.

Considérant que cette rencontre a une incidence sur les accessions et/ou relégations,
Accord de la Commission.

25891679 BRETIGNY FCS 2 / AS ST OUEN L'AUMONE du 26/05/2024 (R2/B)

Courriel de l'AS ST OUEN L'AUMONE indiquant une erreur lors de la saisie du score.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le résultat.

La Commission entérine le résultat du match comme suit :

BRETIGNY FCS : 2 buts.

AS ST OUEN L'AUMONE: 2 buts.

25891553 MELUN FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 02/06/2024 (R2/A)

Demande de JOINVILLE RC pour jouer à 10h00, avec accord de MELUN FC.

Accord de la Commission, étant précisé qu'il s'agit d'un changement horaire consistant à avancer l'horaire du match par rapport à l'horaire officiel.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de JOINVILLE RC devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

25891946 FC 93 BOBIGNY BG 2 / AUBERVILLIERS FCM 1 du 02/06/2024 (R3/B)

Demande de FC 93 BOBIGNY BG pour jouer à 13h30, avec accord d'AUBERVILLIERS FCM.

Considérant que cette rencontre se situe lors de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur la descente en division inférieure,
Par ces motifs,

Maintient la rencontre le 02/06/2024 à l'horaire officiel.

25891815 CLICHY SUR SEINE US 1 / CORMEILLAIS ACS 1 du 02/06/2024 (R3/A)

Demande de CLICHY SUR SEINE US pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission ; étant précisé que cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif pour les montées et descentes de division et qu'il s'agit d'un changement horaire consistant à avancer l'horaire du match par rapport à l'horaire officiel.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CORMEILLAIS ACS devant parvenir au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

25892081 GRIGNY US 1 / LILAS FC 1 du 02/06/2024 (R3/C)

Demande de GRIGNY US pour jouer à 12h00, avec accord de LILAS FC.

Accord de la Commission ; qu'il s'agit d'un changement horaire consistant à avancer l'horaire du match par rapport à l'horaire officiel.

Accord de la Commission.

25892076 – MEAUX ACADEMY CS / FLEURY 91 FC 2 du 02/06/2024 (R3/C)**Rappel**

La Commission rappelle la décision de la C.R.D. de discipline du 10/04/2024 et de la suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à compter du 06/05/2024 à l'équipe U16 de MEAUX ACADEMY CS, le terrain de repli devra être neutre situé en dehors de la ville de Meaux.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, **au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.**

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

25892080 VITRY 94 CA 1 / RCP FONTAINEBLEAU 1 du 02/06/2024 (R3/C)

Demande de VITRY 94 CA 1 pour décaler le coup d'envoi à 13h30.

Accord de la Commission, match sans incidence sur les montées / descentes et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 1

25892389 FLEURY 91 FC 1 / BRETIGNY FCS 1 du 01/06/2024

Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le coup d'envoi à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Régional 2

Poule B

25902857 AS PARIS 1 / RACING CLUB 18 1 reporté du 09/03/2024

La Commission prend note de la décision de la CRPME du 27/05/2024 ayant décidé de neutraliser cette rencontre.

AS DE PARIS et RACING CLUB 18 : 0 point ; 0 but.

25902878 COURONNES OFC 1 / AS PARIS 1 reporté du 04/05/2024

La Commission prend note de la décision de la CRPME du 27/05/2024 ayant décidé de neutraliser cette rencontre.

COURONNES OFC et AS DE PARIS : 0 point ; 0 but.

Poule B

25902902 CLICHY USA 1 / MACCABI PARIS METRO 1 du 01/06/2024

Demande de CLICHY USA pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MACCABI PARIS METRO à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

25902899 SURESNES JS 1 / AS PARIS 1 du 01/06/2024

Demande de SURESNES JS pour avancer le coup d'envoi à 13h45.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'AS PARIS à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Poule C

25914337 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 / MONTEREAU ASA 1 du 25/05/2024

Lecture de la FMI et du courriel de MONTEREAU ASA – Forfait non avisé de MONTEREAU ASA (3ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

La Commission fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour la rencontre suivante :

25914339 MONTEREAU ASA 1 / BRIARD SC 1 du 01/06/2024

MONTEREAU ASA (-1pt ; 0 but).

BRIARD SC (3pts ; 0 but).

25914343 MASSY ACADEMY 1 / SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 du 01/06/2024

Demande de MASSY ACADEMY ~~ACADAMY~~ pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission, match sans incidence sur les montées / descentes et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

Accord de la Commission, (match sans incidence sur les montées / descentes) et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

Poule D**25903502 ROSNY SS BOIS SO 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 01/06/2024**

La Commission prend connaissance de la demande de ROSNY SOUS BOIS SO pour décaler le coup d'envoi à 16h30 et du courriel de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'à 16h00.

Ce match étant sans incidence sur les montées / descentes, la Commission fixe le coup d'envoi à 16h30.

Poule E**25904155 CAP CHARENTON 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 25/05/2024**

Lecture de la FMI,

La Commission,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 5^{ème} minute de jeu en raison d'un nombre de joueurs insuffisants pour l'équipe de CAP CHARENTON,

Considérant que le score du match était de 0 à 0 au moment de l'arrêt du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à CAP CHARENTON (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à BUSSY ST GEORGES FC (3pts ; 0 but).

25904158 ROMAINVILLE FC 1 / BRIE EST FC 1 du 01/06/2024

Demande de ROMAINVILLE FC pour décaler le coup d'envoi à 17h15.

Accord de la Commission, match sans incidence sur les montées / descentes et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

25904162 VGA ST MAUR 1 / ATLETICO BAGNOLET 1 du 01/06/2024

Demande de VGA ST MAUR pour avancer le coup d'envoi à 14h30 au stade des Corneilles.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ATLETICO BAGNOLET à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Poule F**25908283 RIS ORANGIS US 1/ PALAISEAU US 1 du 25/05/2024**

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de PALAISEAU US (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

25908287 MASSY 91 FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 25/05/2024

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de VILLENEUVE AFC (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

25908269 RIS ORANGIS US 1 / MASSY 91 FC 1 du 04/05/2024

La [Commission en](#) l'absence de la réception de la feuille de match [de cette rencontre](#) après 2 rappels et après réception du rapport de l'arbitre officiel, la Commission fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF:

Match perdu par pénalité à RIS ORANGIS US (-1pt ; 0 but)

MASSY 91 FC conservant les points et but acquis sur le terrain (3pts ; 4 buts).

25908291 VAL D'YERRES CROSNE 1 / MASSY 91 FC 1 du 01/06/2024

Demande de VAL D'YERRES CROSNE pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MASSY 91 FC à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Poule G**25910000 ARARAT AS 1 / ACCB 2 du 01/06/2024 25910000 ARARAT ISSY AS 1 / ACCB 2 du 01/06/2024**

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00.

Vu le classement des 2 équipes,

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le match par rapport à l'horaire officiel, la Commission donne son accord.

Poule H**25915445 BOURGET FC 1 / AULNAY CSL 1 du 01/06/2024**

Demande du BOURGET FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'AULNAY CSL à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

25915446 DRANCY JA 1 / PARIS INTERNATIONAL 1 du 01/06/2024

Demande de DRANCY JA pour avancer le coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS INTERNATIONAL à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Poule J**25913936 SARTROUVILLE ES 1 / TRAPPES ES 1 du 25/05/2024**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la mi-temps en raison d'un nombre de joueurs insuffisants pour l'équipe de SARTROUVILLE FC,

Considérant que le score du match était de 8 à 0 en faveur de TRAPPES ES au moment de l'arrêt du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à SARTROUVILLE FC (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à TRAPPES ES (3pts ; 8 buts).

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 1****Poule A****25865300 MELUN FC 1 / EVRY FC 1 du 01/06/2024**

Demande de MELUN FC pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'EVRY FC à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

25865301 JOINVILLE RC 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 01/06/2024

Demande de JOINVILLE RC pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTROUGE FC 92 à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024 – 12h00 (match sans incidence sur les montées / descentes).

Poule B**25865389 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/06/2024**

Demande de JEUNESSE AUBERVILLIERS pour décaler le coup d'envoi à 16h45.

Accord de la Commission, match sans incidence sur les montées / descentes et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

Régional 2**Poule B****25887910 PARIS 13 ATLETICO 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 25/05/2024**

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT (1^{ER} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Régional 3**Poule B****25889814 BONDY AS 1 / PARIS EST SOLITAIRE 1 du 01/06/2024**

Demande de BONDY AS pour avancer le coup d'envoi à 14h30.

Vu le classement des 2 équipes,

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le match par rapport à l'horaire officiel, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de PARIS EST SOLITAIRE à transmettre au plus tard le vendredi 31/05/2024.

Poule D**25891196 MASSY FC 91 1 / TREMBLAY FC 1 du 01/06/2024**

RAPPEL :

La Commission reste en attente du terrain de repli qui devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/04/2024 :

Suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe 1 U14 de MASSY 91 F.C. à compter du 29 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Il restera 3 rencontres concernées lors de la saison 2024/2025.

25891197 JOINVILLE RC 2 / CFFP 1 du 01/06/2024

Demande de JOINVILLE RC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission, match sans incidence sur les montées / descentes et coup d'envoi habituel de l'équipe pour ses rencontres à domicile.

CDM – CHAMPIONNAT**25883192 CHAMPS SUR MARNE / ORSAY BURES FC du 26/05/2024 (R2/B)**

Courriel tardif de CHAMPS SUR MARNE le 26/05/2024 informant de son forfait, avec copie à son adversaire. La Commission enregistre le 3^{ème} forfait dans les 3 dernières journées de l'équipe de CHAMPS SUR MARNE entraînant le FORFAIT GENERAL.

25883638 PARIS UNIVSITE CLUB / MAGNY 78 FC du 26/05/2024 (R3/A)

Courriel du 25/05/2024 (tardif) du PUC informant de son forfait, avec copie à son adversaire. La Commission enregistre le 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées de l'équipe du PUC.

25884166 THORIGNY FC / ELAN CHEVILLY LARUE du 26/05/2024 (R3/D)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant l'absence de l'équipe d'ELAN CHEVILLY LARUE au coup d'envoi,

Enregistre le 2^{ème} forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe d'ELAN CHEVILLY LARUE.

25883611 PUC / CLAYES SOUS BOIS USM du 28/04/2024 (R3/A)

Dernier Rappel :

La Commission reste en attente de la composition de l'équipe du PUC pour ce match.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**25881814 NANTERRE AJSC / PORCHEVILLE FC du 05/05/2024 (R2/A)**

Courriel du 22/05/2024 de PORCHEVILLE FC confirmant l'établissement de la feuille de match informatisée et du score final : 4 buts à 6 et en absence d'arbitre officiel.

La Commission donne match perdu par pénalité à la AJSC NANTERRE, après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF), pour non-envoi de feuille de match.

1^{er} rappel – PV du 07/04/2024

2^{ème} rappel – PV du 14/05/2024

NANTERRE AJSC : -1 point ; 0 but ;

PORCHEVILLE F.C. : 3 points ; 6 buts.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25881971 COMBS LA VILLE CA 1 / VOLTAIRE CHATENAY M. SS 1 du 02/06/2024 (R2/B)

Demande de COMBS LA VILLE CA pour jouer à 9h00, horaire habituel sur la saison.

Accord de la Commission s'agissant d'une demande pour avancer l'horaire par rapport à l'horaire officiel.

25882362 SUD ESSONNE ETRECHY / PAYS FONTAINEBLEAU du 26/05/2024 (R3/C)

Courriel de PAYS DE FONTAINEBLEAU informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé dans les 3 dernières journées, entraînant le FORFAIT GENERAL de l'équipe.

25882705 GONESSE RC 1 / PONTAULT COMBAULT PORTUGAIS 1 du 02/06/2024 (R3/D)

Rappel

Demande de GONESSE RC pour reporter le match au 09/06/2024 (motif : terrain indisponible).

La Commission rappelle qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que les matches ne peuvent pas se dérouler après la dernière journée.

Elle invite le club à proposer un terrain de repli pour disputer cette rencontre ; étant précisé que s'agissant d'un match sans enjeux sportifs, il sera également possible soit :

- De jouer ce match à une autre date mais avant le 02/06/2024 ;
- D'inverser la rencontre ;

Sous réserve de l'accord de l'adversaire.

De plus, elle invite le club de GONESSE RC à transmettre le document officiel indiquant cette indisponibilité, au plus tard, le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.